

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absent : Guy MOREL

Absents excusés : Célestin CAPELLI (donne pouvoir à Dominique GRESSET BOURGEOIS), Julien MANNA (est appelé à siéger Bernard DEDUN), Michèle BERTHOLINO (donne pouvoir à Michel BLASER), Magali PEUGET, Sandrine PRUDENT (donne pouvoir à Laurence MAS), Grégoire LONG (donne pouvoir à Daniel TOURNIER), Denis MOREL (est appelé à siéger Bertrand MONNERET).

Secrétaire de séance : Dominique GRESSET BOURGEOIS

L'ordre du jour :

1. **Approbations des comptes rendus des conseils communautaires des 23 mars, 13 avril et 26 avril 2017**
2. **Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau**
3. **Mise à jour composition des commissions de Jura Sud**
4. **Finances**
 - Emprunt 2017
5. **Développement économique et mutualisation**
 - Vente d'un terrain à la commune de Vaux-les-St-Claude
6. **Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance**
 - Consultation transport élèves vers équipements intercommunaux sur temps scolaire
7. **Culture et Communication**
 - Rapport d'activité 2016
8. **Tourisme, Commerce et Patrimoine**
 - Proposition de renouvellement délibération tarifs ventes Office de Tourisme
 - Proposition de renouvellement Club Incroyable Décembre
 - Proposition de renouvellement taxe de séjour
 - Proposition de participation libre via ferrata du Regardoir
9. **Environnement et PNR**
 - Poursuite procédure révision du POS en PLU pour communes de Lavancia-Epercy et Maisod
 - PDIPR : convention entre Jura Sud, CDT Jura et PNR Haut-Jura
 - Proposition délégation compétence SCOT au PNR Haut-Jura



- Demande de versement audit énergétique Hébergement

10. Personnel

- Actualisation tableau du personnel et création des postes correspondants
- Actualisation régime indemnitaire

11. Communications diverses

- **Signature convention de partenariat avec Département du Jura pour aménagement numérique du territoire (en présence de Mr le Président Clément PERNOT)**

Henri GUIDOT souhaite la bienvenue à toutes et tous, il remercie chaque membre de leur présence et laisse la parole au Président.

Le Président souhaite également la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée. Il précise que Mr PERNOT, Président du Conseil Départemental, arrivera en fin de séance pour signer la convention concernant l'aménagement numérique du territoire.

Pascal GAROFALO précise qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du 26 avril, 7 réunions de commissions, 3 réunions de bureaux, 1 réunion des services, 3 ateliers TEPOS, 1 visite préfectorale.

Le Président ajoute que les comptes rendus des conseils communautaires des 23 mars, 13 et 26 avril ont été envoyés par courrier ainsi que le rapport d'activité 2016.

Pascal GAROFALO dresse à présent un bilan des différentes commissions :

Développement économique et mutualisation du 24 mai 2017
Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance du 09 mai 2017
Tourisme, Commerce et Patrimoine du 18 mai 2017
Vie sportive et associative du 21 mars 2017
Environnement et PNR Haut-Jura du 1^{er} juin 2017
Ont été envoyés par mail

Quant aux comptes rendus des commissions :
Développement économique et mutualisation du 14 juin 2017
Tourisme, Commerce et Patrimoine du 14 juin 2017
Vie sportive et associative du 12 juin 2017
Ils sont en cours d'élaboration et seront envoyés ultérieurement.

Pour cette réunion du conseil, il est proposé à Dominique GRESSET BOURGEOIS – délégué titulaire d'Etival, d'être secrétaire de séance.

Le Président présente les différentes excuses. Il salue l'arrivée de Madame Marie-Christine DALLOZ.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant atteint, il propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbations des comptes rendus des conseils communautaires des 23 mars, 13 avril et 26 avril 2017

Le Président demande s'il y a des remarques à formuler concernant ces 3 comptes rendus.

Jean-Robert BONDIER sollicite la parole, il précise que pour le compte-rendu du conseil communautaire du 26 avril, il est indiqué dans la liste des excusés, Jacques ZANINETTA, excusé, est appelé à siéger, Jean-Robert BONDIER, alors que celui-ci est titulaire, il donne donc un pouvoir à Jean-Robert BONDIER. Cette remarque sera corrigée directement sur le compte-rendu du conseil communautaire du 26 avril dernier.

Plus personne ne se manifestant, ces 3 comptes rendus sont approuvés à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Le Président indique qu'il a une réponse à apporter à Denis MOREL lors du conseil communautaire du 13 avril dernier, concernant sa demande sur le non financement du terrain pour la maison des aînés de la commune de Moirans-en-Montagne.

Il explique que c'est un projet qui a été porté par le CIAS, il a nécessité une acquisition immobilière de Jura Sud de 150 000 euros votée en conseil communautaire à l'unanimité et par le CIAS à l'unanimité également. Il précise à présent, pourquoi la commune de Moirans-en-Montagne n'a pas financé le terrain. Il rappelle qu'en 2010, quand la maison de santé a vu le jour, pour la construction de celle-ci, projet porté par le CIAS, Président à l'époque, Denis MOREL, Maire de Montcusel, il se trouve que la communauté de communes Jura Sud, avait elle aussi acheté le terrain nécessaire pour cette construction à la commune de Moirans-en-Montagne. Certes, ce n'était pas un privé mais l'acquisition était identique, le projet était porté les 2 fois par les CIAS, 2 fois validés en conseil communautaire.

L'acte de vente signé chez le notaire, est à l'euro symbolique. Une CLECT s'est réuni à Jura Sud, le 28 octobre 2010 (copie d'une partie sur table), fixant les modalités du transfert des attributions de compensations. Sur ce document, il est noté ce que je cite : « proposition à la charge nette représentée par l'exploitation du musée peut-être évalué à 111 507 € pour 2011 et 2012. Mais pour l'exercice de 2010, le montant de la réfaction sur l'AC pourrait être égal à zéro car il y a lieu de prendre en compte les terrains cédés sans soultte par la commune de Moirans, soit, 90 000 euros pour la maison de santé et 13 515 euros pour les jardins de la Fontaine. Et les nombreux services techniques rendus sans compensation ».

Le Président demande s'il y a des questions et si c'est clair pour tout le monde, personne ne se manifestant, Pascal GAROFALO propose de poursuivre l'ordre du jour.

2. Délégation d'attribution : décision du Président et du Bureau

Le Président procède à la lecture des différentes décisions de Bureaux qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire du 26 avril dernier :

Décision du Bureau :

N°DB005/2017 du 4 mai 2017 :

Versement d'une subvention au moto club du Risoux pour manifestation trial à Villards d'Héria

Décision du Bureau :

N°DB006/2017 du 19 juin 2017 :

Finances : renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Renouvellement de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne d'un montant de 1 000 000 €, au taux T4M avec marge de + 0.90, pour une durée de un an (commission d'engagement de 1 000 €).

3. Mise à jour composition des commissions de Jura Sud

Pascal GAROFALO indique qu'il convient de mettre à jour la composition des commissions de Jura Sud puisque :

Mr Jean-Claude BELZUZ, conseiller municipal de Chancia, souhaite s'inscrire dans la commission Environnement et PNR Haut-Jura.

Mr Bernard PELLETIER de la commune de Lect, souhaite intégrer la commission Tourisme, Commerce et Patrimoine

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

4. Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant pour la commune des Crozets

Le Président explique que, pour des raisons personnelles, Monsieur Jean-Luc FRAICHARD a démissionné de son mandat de conseiller communautaire **suppléant**

Le point n'est pas inscrit sur l'ordre du jour du conseil communautaire car sa demande écrite a été déposée le 15 juin, jour de départ des convocations.

Il convient donc de procéder à son remplacement en respectant l'ordre de la liste présentée lors des élections municipales de 2014 et la parité hommes / femmes.

Mr Jean-Luc FRAICHARD sera donc remplacé par Madame Catherine SCHAEFFER

Une délibération doit être prise pour acter la nouvelle composition du conseil communautaire

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

5. Finances

■ Emprunt 2017

Pascal GAROFALO précise, qu'afin d'assurer le financement de l'ensemble des opérations d'investissements inscrites au Budget Primitif 2017, il est opportun de recourir à un emprunt.

Il a été lancé en date du 10 mai 2017 une consultation auprès des établissements bancaires. L'emprunt sollicité s'élève à 1 500 000.00 €.

5 offres ont été réceptionnées :

- 3 offres sont conformes aux caractéristiques demandées, 2 sont non conformes,
- 3 offres proposent le montant d'emprunt sollicité soit 1 500 000.00 €,
- 2 offres proposent un montant d'emprunt à 750 000.00 € et 500 000.00 €.

L'ensemble des offres reçues sont proposées sur une durée de 15 et 20 ans.

Les établissements bancaires ayant répondu sont :

- La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
- Le Crédit Mutuel
- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale

Les taux proposés sont bas, ils oscillent entre 1.14% et 1.39% pour un emprunt de 1 500 000.00 € sur 15 ans, et entre 1.34% et 1.64% pour un emprunt de 1 500 000.00 € sur 20 ans.

Les offres sur 15 et 20 ans les plus avantageuses sont proposées par la Caisse d'Épargne aux taux de 1.14% et 1.34%.

Au vu de la situation financière, il est proposé de **choisir l'offre de la Caisse d'Épargne d'un montant de 1 500 000.00 € sur 20 ans** :

| Etablissement | Montant | Durée | Taux | Périodicité | Amortissements | Intérêts | Echéance |
|-------------------------|--------------------|---------------|--------------|--------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Caisse d'Épargne | 1 500 000 € | 15 ans | 1.14% | Trim. | 25 000.00 € | 130 387.50 € | 29 275.00 € |
| Caisse d'Épargne | 1 500 000 € | 20 ans | 1.34% | Trim. | 18 750.00 € | 203 512.50 € | 23 775.00 € |

Cette proposition est accordée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

6. Développement économique et mutualisation

- Vente d'un terrain à la commune de Vaux-les-St-Claude

Serge LACROIX indique que la commune de VAUX LES ST CLAUDE sollicite la communauté de communes pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 150m² à détacher du tènement de la CLAVELIERE cadastré AO n° 118, pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées.

Ce terrain avait été précédemment acquis par Jura Sud à la commune de VAUX les ST CLAUDE au prix de 2,00€/m², pour les besoins du projet de la ZA de la Clavelière.

Compte tenu de l'abandon du projet de ZA, et des besoins de la commune de Vaux les St Claude, il est proposé de réaliser cette transaction au même prix de 2,00 €/m², soit un montant total de 2300,00€

Cette vente est validée à l'unanimité (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

7. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Consultation transport élèves vers équipements intercommunaux sur temps scolaire

Claude BENIER ROLLET explique que, comme chaque année, la communauté de communes Jura Sud prend en charge le transport des scolaires vers les équipements intercommunaux sportifs et culturels :

- Sport : Gymnase/Halle de Moirans, Pistes de ski aux Crozets, une partie des rencontres USEP, 7 contes en balade
- Culture : spectacles scolaires, Musée du jouet, Ludythèque

Une consultation a été lancée pour les 3 années scolaires à venir (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020). Il est proposé que l'entreprise Transarc soit retenue. Il s'agit de l'entreprise avec laquelle la collectivité travaille déjà et qui donne entière satisfaction.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

8. Culture et Communication

■ Rapport d'activité 2016

Claude BENIER ROLLET précise que :

Le rapport d'activité d'une Communauté de Communes est une obligation de la loi :

« Le président d'un EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par tous les maires au sein de leur propre conseil municipal. »

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas pu le faire approuver au conseil communautaire d'avril lors du vote des budgets. En effet cette année nous avons voté les CA 2016 et les budgets 2017 en même temps. Les CA ne pouvaient donc pas apparaître au rapport activité sans avoir été approuvés par le conseil communautaire préalablement.

Pour Jura Sud ce bilan transparent est un retour sur l'année 2016 en images, en mots et en chiffres pour chacune des commissions de Jura Sud. Il sera en ligne sur notre site internet/extranet et distribué aux 17 mairies.

Il remercie l'ensemble des agents, responsables de commissions et les vice-présidents qui ont tous contribué à cette rédaction. Et plus particulièrement le travail effectué par Elodie LACROIX.

Ce rapport d'activité 2016 est validé par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

9. Tourisme, Commerce et Patrimoine

■ Proposition de renouvellement de la délibération : tarifs ventes de l'Office de Tourisme

Jacques ZANINETTA indique qu'il convient de renouveler les différents tarifs de ventes de l'office du tourisme tel que

ARTICLES / OUVRAGES / GUIDES

Articles/ouvrages/guides édités par l'Office de Tourisme

Ludy : 11€ - rétribution de 0,50 centimes d'euros pour les partenaires revendeurs externes à l'Office de Tourisme

Cartoguide de Randonnées Jura Sud : 5€ - Tarif préférentiel pour certaines structures revendeuses du cartoguide : 4€

Affiches « Noël au Pays du Jouet » : 1€

Livre « 7 Contes en balade » Cathy YTAK : 12€. Tarifs préférentiels : 10€ (achat revendeurs) - 6€ (pour tout détenteur d'un Pass Malin Jura) – réduction de 2€ encart livret Surchauffant

T-Shirt Ludy : 9€ adulte et 7€ enfant

Porte-clé Ludy : 4€ - rétribution de 0,50 centimes d'euros pour les partenaires revendeurs externes à l'Office de Tourisme

Magnet Ludy : 4€- rétribution de 0,50 centimes d'euros pour les partenaires revendeurs externes à l'Office de Tourisme

Porte-clé Ludy cycliste : 5€- rétribution de 0,50 centimes d'euros pour les partenaires revendeurs externes à l'Office de Tourisme

Stylo Ludy : 4€- rétribution de 0,50 centimes d'euros pour les partenaires revendeurs externes à l'Office de Tourisme

Articles/ouvrages/guides fournis par des structures externes, vendus par l'Office de Tourisme, qui engendrent un commissionnement pour l'Office de Tourisme

Sentiers Patrimoine Jura : 15,20€

Carte cyclotouristique jura : 5€

« Jura à Pied » : 15,20€

PNR à pied : 14,70€

Guide VTT Jura : 19€95

Carte IGN du « Parc naturel régional du Haut-Jura » : 8€

« La Franche-Comté racontée aux enfants » - La petite boîte : 4,50€

Dakota Editions « Que faire dans le Haut-Jura » : 12€

Montagnes du Jura à vélo : 12,80€

Livre « Le Jouet, histoire d'un objet de rêve » par Françoise Desbiez : 24€

17 boucles cyclotouristiques autour des lacs et de la petite montagne : 7€

Entre Ain et Lizon PNR du Haut-Jura : 8€

DVD Jura : 5€

Pass Malin : 15€/15 jours ou 39€/an

Vente de la Carte Avantages Jeunes Jura : 8€

Vente sacs-aventure Communauté de Communes Petite Montagne : 13€

Ouvrage Villards d'Héria, un sanctuaire gallo-romain : 8,50€

Carte Promenade et randonnée à pied, à cheval, à VTT Haut-Jura : 8€

CD Contes Claire Carron : 12€

Livre Histoire de Maisod – M. Jean-Pierre Vuillemot : 20€

DVD 'Dans les coulisses du Tour de France sur le territoire Jura Sud' : 5€

Articles/ouvrages/guides fournis par des structures externes ou édités en interne, vendus par l'Office de Tourisme, sans rétribution pour l'Office de Tourisme

Guides des sites d'escalade Sud du Jura : 20€

Chronique Moirantine : 15€

DVD « Santa Claus' secrets » : 14€

Livre « La Vraie Histoire du Père-Noël » : 11€

Cartoguide Juralacs : 5€

Cartoguide Orgelet/Petite Montagne : 6€

Cartoguide Oh'Jura - Grandvaux : 7€

Frais de port (envoi postal) : 2€

DONS

-Dons provenant de l'utilisation de la via ferrata du Lac de Vouglans – Site du Regardoir à Moirans-en-Montagne

PRESTATIONS DE SERVICES EFFECTUEES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Prestations effectuées pour le compte des Associations sans rétribution pour l'Office de Tourisme Jura Sud

Vente des tickets de tennis club Moirans : 9€ le ticket vacanciers, 3€ le ticket invité, 15€ la carte à la semaine et 30€ la quinzaine

Vente de billets pour spectacles, animations, repas, braderie pour :

-Association des Parents d'élèves de l'Ecole Saint-Joseph de Moirans-en-Montagne

-Amicale des Pompiers de Moirans-en-Montagne

-Union commerciale et artisanale Jura Sud

-Comité Culturel d'Animation

-Associations diverses sur demande

Les prix de vente sont fixés par les prestataires et évoluent chaque année. Cette prestation de services consiste, pour l'Office de Tourisme Jura Sud, à vendre et encaisser le produit de ces ventes qui est ensuite intégralement remis au prestataire correspondant.

Services effectués pour le compte de prestataires qui engendrent un commissionnement pour l'OT (conventions à l'appui)

-Ateliers proposés par l'Atelier des Savoir-Faire

-Réservation de prestations (randonnée aquatique, canyoning, via ferrata, escalade) pour le compte de la société Couleurs Cailloux

-Réservation d'hébergements inscrits sur la plateforme de vente du Service Loisirs Accueil Jura.

Ce renouvellement est accepté par toutes et tous (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Proposition de renouvellement Club Incroyable Décembre

Cette proposition de renouvellement est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Proposition de renouvellement taxe de séjour

Jacques ZANINETTA précise qu'il convient de renouveler la taxe de séjour comme suit :

| Catégories d'hébergement | Montant taxe séjour 2018 | Montant taxe additionnell e | Montant global * |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,00 € | 0,1 € | 1,10 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et | | | |

| | | | |
|---|--------|---------|--------|
| tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,80 € | 0,08 € | 0,88 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,70 € | 0,07 € | 0,77 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,55 € | 0,055 € | 0,61 € |

| Catégories d'hébergement | | | |
|--|--------|---------|--------|
| Chambres d'hôtes | 0,55 € | 0,055 € | 0,61 € |
| Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures | 0,55 € | 0,055 € | 0,61 € |
| Gîtes d'étape et de séjour | 0,45 € | 0,045 € | 0,50 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,45 € | 0,045 € | 0,50 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,45 € | 0,045 € | 0,50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,55 € | 0,055 € | 0,61 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles ou non classés et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,20 € | 0,02 € | 0,22 € |
| Tipis, yourtes, roulottes, cabanes | 0,20 € | 0,02 € | 0,22 € |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

■ Proposition de participation libre via ferrata du Regardoir

Jacques ZANINETTA explique, qu'afin d'amenuiser les coûts de fonctionnement liés à la Via ferrata du Lac de Vouglans – Site du Regardoir à Moirans-en-Montagne et coûts liés aux divers travaux de sécurisation, diagnostic géotechnique de cet équipement, il convient de mettre une urne à la disposition des utilisateurs afin de récolter des dons monétaires.

Cette proposition est validée par toutes et tous (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

Jacques ZANINETTA dresse à présent un petit point sur l'ouverture de la via ferrata qui a été reportée suite à des visites de contrôle.

Il explique que cet équipement collectif, payé et entretenu par la collectivité est utilisé de manière gratuite par les usagers mais aussi par des sociétés à but lucratif sans reversement d'une quelconque dime à la communauté de communes. Il précise qu'il y a d'autre part, un arrêté de biotope puisque des faucons pèlerins nichent sur la falaise. Cet arrêté de biotope interdit toute utilisation de la via ferrata et ce, jusqu'au 15 juin, même pour un problème de maintenance. La collectivité doit attendre donc le 15 juin pour vérifier le parcours. Cette année, la société qui a effectué le contrôle a trouvé quelques points défectueux pour eux, et donc empêché l'ouverture de cette via ferrata le 16 juin.

Jacques ZANINETTA précise qu'il travaille actuellement sur le dossier et espère une ouverture d'ici une dizaine de jours.

Le Président précise que c'est surtout un principe de précaution qui prédomine, la collectivité ne souhaite prendre aucun risque et que l'année prochaine, Jura Sud va essayer de s'organiser autrement, de se laisser 15 jours de battements entre le 15 juin et l'ouverture pour éviter ce genre d'incident.

10. Environnement et PNR

■ Poursuite procédure révision du POS en PLU pour communes de Lavancia-Epercy et Maisod

Gérald HUSSON explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes est compétente en matière de PLUi, et donc emporte également compétence pour toutes les procédures communales de révision ou modification en cours.

L'article L 153-9 du code de l'urbanisme qui prévoit que l'EPCI peut achever toute procédure d'élaboration, de révision ou de modification des PLU, des POS et des cartes communales quel que soit leur état d'avancement. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis.

L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien établissement public de coopération intercommunale dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence.

D'autre part, une convention de transaction financière peut être conclue avec la commune concernée concernant la définition des modalités de financement de la procédure à achever.

2 communes sur le territoire de JURA SUD ont entamé des procédures concernées par ces dispositions :

- La commune de LAVANCIA qui a prescrit une révision de son plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme par délibération du 8 septembre 2015 et approuvé le plan d'aménagement de développement durable par délibération du 20 décembre 2016,
- La commune de MAISOD, dont le plan local d'urbanisme est en cours de modification simplifiée prescrite par délibération du conseil municipal du 25 octobre 2016.

Le principe de conventionnement ayant été approuvé par délibération par ces deux communes, il est proposé d'approuver la poursuite des procédures en cours ainsi que la signature des conventions financières correspondantes :

Pour la commune de LAVANCIA (34 920,00 € HT)

Pour la commune de MAISOD (1 350,00 € HT)

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ PDIPR : convention entre Jura Sud, CDT Jura et PNR Haut-Jura

Gérald HUSSON précise qu'en raison d'une nouvelle répartition des compétences entre le Conseil départemental du Jura et le CDT du Jura, une nouvelle convention de gestion du PDIPR est à signer.

Celle-ci sera signée par le CD39, le CDT du Jura, le PNR du Haut-Jura et la CC Jura Sud : les missions et responsabilités de la CC Jura Sud sont inchangées par rapport à la convention actuelle (suivi administratif des itinéraires, entretien des sentiers, balisage, signalétique, ...)

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la signature de cette convention.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Proposition délégation compétence SCOT au PNR Haut-Jura

Gérald HUSSON précise que le PNR a engagé une procédure d'élaboration du SCOT du Haut-Jura : un projet a été arrêté et soumis à enquête publique.

Or, depuis janvier 2017, la communauté de communes Jura Sud est compétente sur le « Schéma de cohérence territoriale ». Afin de permettre au PNR du Haut-Jura d'achever la procédure pour le SCOT du Haut-Jura et de le réviser dans l'avenir (si besoin), il est demandé au Conseil communautaire de transférer cette compétence au syndicat mixte PNR du Haut-Jura.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

■ Demande de versement audit énergétique hébergement

Gérald HUSSON précise que, dans le cadre de la démarche TEPOS, un programme ambitieux vise notamment la performance énergétique des bâtiments communautaires. A ce titre une action « audits énergétiques groupés » a été initiée sur le territoire du Parc naturel du Haut Jura, intégrant 44 bâtiments publics. L'hébergement du musée du Jouet, bâtiment particulièrement énergivore a été retenu sur le territoire Jura Sud.

L'audit énergétique est un outil d'aide à la décision. Il s'appuie sur une expertise de terrain et aboutit à la proposition d'actions adaptées aux possibilités techniques et aux usages du bâtiment.

Cette demande de versement est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

11. Personnel

■ Actualisation tableau du personnel et création des postes correspondants

Le Président explique que, suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion en date du 16/05/2017, trois agents de la collectivité ont été retenus pour la promotion interne, il s'agit de :

Yannick TREILLES qui deviendra Agent de Maitrise au 01/07/2017

Il est actuellement Adjoint Technique Ppal 2^{ème} classe

Sylvie JAVOUREZ qui deviendra Technicien Territorial au 01/07/2017

Elle est actuellement Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Céline RICHARD qui a réussi son examen professionnel deviendra Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au 01/07/2017

Elle est actuellement Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

D'autres avancements de grade ont également été validés lors de la CAP du 16/05/2017, il s'agit de :

Sophie JOLYS qui deviendra au 01/07/2017 : adjoint du patrimoine Principal de 2^{ème} classe

Elle est actuellement adjoint du patrimoine

Valérie MAFFRE qui deviendra au 01/07/2017 : Educateur Principal de Jeunes Enfants.

Elle est actuellement Educateur de Jeunes Enfants

Sandrine DOS SANTOS qui deviendra au 01/10/2017 : Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Elle est actuellement adjoint d'animation principale 2^{ème} classe

De plus, notre agent **Laure BEVAND** a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Afin de récompenser son implication et son travail, la collectivité souhaite la nommer sur ce grade (elle est actuellement adjoint administratif). Toutefois cet avancement doit passer en CAP, qui aura lieu en octobre prochain. Cette nomination est donc fixée au 01/11/2017.

Il convient donc d'actualiser le tableau du personnel en tenant compte de ces différents changements et ouvrir les postes correspondants, qui viennent bien entendu remplacer les postes actuellement détenus par les agents.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Mouvement de personnel :

Catherine ROSSIGNOL, Educateur Principal de Jeunes Enfants et Directrice Adjointe du Multi-accueil a demandé sa mutation à la communauté de communes Porte du Jura afin d'assurer le poste de Directrice de crèche qui lui était proposé. La collectivité a accepté sa demande sans appliquer le préavis légal de 3 mois pour ne pas pénaliser l'agent. Catherine ROSSIGNOL quittera donc les effectifs de la communauté de communes au 30/06 soir.

Catherine BON qui doit reprendre ses fonctions d'auxiliaire de Puériculture au 01/09 a demandé une reprise à mi-temps. Cette demande a été également accordée. Elle était jusqu'alors remplacée par Alison RODIA qui ne souhaite pas poursuivre ses fonctions à mi-temps et a trouvé un nouveau poste pérenne dans un autre établissement.

Audrey GROS actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, a demandé la prolongation pour deux ans soit jusqu'au 21/08/2019 inclus. Elle était remplacée par Aude BARBEAUX (à hauteur de 20 %) et Alicia PETIT (à hauteur de 80 %). Pour plus de simplicité, la collectivité souhaite recruter une seule personne pour assurer ce remplacement. Aude BARBEAUX n'a pas le diplôme suffisant pour assurer un temps plein et travaille déjà au centre de loisirs, Alicia a trouvé un autre poste pérenne.

La collectivité a donc lancé les recrutements nécessaires pour pallier à ces différents emplois.

- Une offre pour une poste d'Educateur de Jeunes Enfants (agent titulaire puisqu'il s'agit d'un poste permanent) à pourvoir au 21/08/2017 (à ce jour, 5 candidatures)
- Une offre d'auxiliaire de puériculture ou CAP Petite enfance (contractuelle car remplacement) pour compenser l'absence de Catherine ROSSIGNOL jusqu'aux vacances (du 19/06 au 21/07/17). Les tâches administratives seront entièrement faites par Véronique JAVOUREZ. C'est la candidature de Madévie GRAND de Vaux les St Claude qui a été retenue.
- Une offre d'auxiliaire de puériculture ou CAP Petite Enfance (contractuelle car remplacement) à mi-temps pour une première durée de 1 an à pourvoir au 01/09/2017 (à ce jour, 4 candidatures)
- Une offre d'auxiliaire de puériculture (contractuelle car remplacement) à temps complet pour une première durée de 1 an renouvelable à pourvoir au 21/08/2017 (à ce jour, 12 candidatures)

■ Actualisation régime indemnitaire

Le Président explique que la collectivité est actuellement en pleine réflexion afin de mettre en place le RIFSEEP au sein de Jura Sud. Ce nouveau régime indemnitaire qui doit être instauré en lieu et place de la plupart des primes existantes, demande une réflexion globale et précise qu'il doit passer au Comité Technique du Centre de Gestion avant de pouvoir être appliqué dans la collectivité.

Pour autant, il appartient à Jura Sud dans l'immédiat de compléter la délibération relative au régime indemnitaire déjà existante et ce afin de pouvoir continuer le versement des primes suite aux différents changements de grades. Il est donc nécessaire de compléter les grades au niveau de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et de l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires), et de permettre le versement de 3 nouvelles primes : l'Indemnité Spécifique de Service (ISS), la Prime de Service et de rendement (PSR) et l'Indemnité Scientifique des personnels de la conservation du patrimoine.

Serge LACROIX demande si éventuellement ce travail sur le régime indemnitaire peut-être mutualisé avec les autres communes.

Le Président lui répond pourquoi pas, à voir par la suite Joëlle RAGOZZA, Cyriane DEGEORGE et Céline RICHARD.

Cette proposition est validée par toutes et tous (résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention).

12. Communications diverses

■ Signature convention de partenariat avec Département du Jura pour aménagement numérique du territoire (en présence de Mr le Président Clément PERNOT)

Monsieur Clément PERNOT, Président du Département du Jura, fait l'honneur à la collectivité d'être présent aujourd'hui au conseil communautaire afin de signer la convention de partenariat entre le Département du Jura et Jura Sud pour l'aménagement numérique du territoire. Un travail est ainsi effectué pour une première tranche de travaux de 0 à 5 ans.

Claude BENIER ROLLET rappelle que les communes concernées par cette première tranche de travaux sont :

| | Montée en débit | Nb lignes | Forfait unitaire | Total | Part CCJS (2/3) | Part commune (1/3) |
|------|-----------------|-----------|------------------|----------|-----------------|--------------------|
| N° 1 | Lect | 161 | 230 € | 37 030 € | 24 687 € | 12 343 € |

| | Déploiement FttH | Nb prises | Forfait unitaire | Total | Part CCJS (2/3) | Part commune (1/3) |
|-----|--|--------------|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| N°1 | Chancia | 133 | 360 € | 47 880 € | 31 920 € | 15 960 € |
| N°2 | Charchilla Maisod | 206 | 360 € | 74 160 € | 49 440 € | 24 720 € |
| | | 259 | | 93 240 € | 62 160 € | 31 080 € |
| N°3 | Crenans Moirans-en-M. | 147 | 360 € | 52 920 € | 35 280 € | 17 640 € |
| | | 249 | | 89 640 € | 59 760 € | 29 880 € |
| N°4 | Martigna Villards d'Héria Moirans-en-M. | 128 | 360 € | 46 080 € | 30 720 € | 15 360 € |
| | | 271 | | 97 560 € | 65 040 € | 32 520 € |
| | | 4 | | 1 440 € | 960 € | 480 € |
| | | | | | | |
| N°5 | Moirans-en-M. | 403 | 360 | 145 080 € | 96 720 € | 48 360 € |
| | TOTAL | 1 961 | 230 € ou 360 € | 685 030 € | 456 687 € | 228 343 € |

Les communes non desservies dans cette première tranche, le seront dans la prochaine (5 à 10 ans).

Claude BENIER ROLLET rappelle que les conventions de partenariats « Jura sud / Département » et « Jura Sud / Communes concernées » ont été approuvées lors du conseil communautaire du 13 avril 2017.

Marie-Christine DALLOZ prend la parole, elle indique que tout le monde attend cela depuis longtemps dans l'ensemble du Département.

Elle rappelle que, lorsque le dossier a été repris au Département, il y avait effectivement un plan qui avait été préparé durant 6 ans par l'ancienne majorité et lorsque le plan a été découvert, ils avaient demandé aux opérateurs de surcouvrir en très haut débit les zones agglomérées et les zones économiques. Donc toutes les villes étaient couvertes tel que, Dole, Lons, St-Claude, Morez et Champagnole.

Suite à ce plan établi, ils se sont dit avec Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental, que la vision du Département ne pouvait pas être celle-ci. Le travail réalisé dans le passé qui laissait de côté les zones rurales a été annulé, un tel déséquilibre territorial (villes desservies en très haut-débit et communes qui n'ont même pas internet) ne peut être accepté par le Département. L'état a lancé un grand plan numérique, François HOLLANDE à l'époque, sur la base du financement global : 1/3 l'Etat, 1/3 le Département et 1/3 les collectivités territoriales. Mais la réalité, c'est que le Département du Jura a choisi de mettre 1/3, soit 20 millions d'euros empruntés sur l'ensemble des contribuables jurassiens pour ce plan sur les 5 prochaines années. Puis, le Département a décidé de laisser la main aux collectivités territoriales pour déployer le très haut débit sur leur territoire.

Marie-Christine DALLOZ ajoute que le nouveau plan national du Président de la république est le suivant, d'ici 2020, les opérateurs ont l'obligation de couvrir en internet l'ensemble du territoire mais le risque est de retomber dans la même problématique connue dans le passé, c'est-à-dire, 95% de la population couverte avec des zones blanches.

Le Président remercie Marie-Christine DALLOZ pour les précisions apportées.

Bernard JAILLET revient sur le sujet en indiquant qu'il est plutôt déçu pour sa commune de Lavancia, je cite : « équipée avec une belle gare numérique mais qui voit juste passer le train ». Bernard JAILLET demande le coût.

Claude BENIER ROLLET lui répond 100 000 euros. Il ajoute que la décision a été pourtant votée en conseil communautaire.

Bernard JAILLET regrette de ne pas avoir été contacté, il précise qu'il a réclamé plusieurs fois à être contacté.

Claude BENIER ROLLET précise qu'il y a eu des priorisations des communes et que Lavancia faisait partie des communes plutôt bien desservies.

Bernard JAILLET lui répond que les entreprises oui, mais regrette que les habitants « regardent passer le train ».

Le Président lui fait remarquer qu'il est conseiller communautaire et doit donc avoir l'esprit communautaire. Il lui rappelle sur ce cas précis, il faut déjà penser aux communes qui n'ont absolument rien.

Bernard JAILLET lui répond qu'il n'accepte pas ce qu'il dit.

19h47, arrivée de Monsieur Clément PERNOT, Président du Département du Jura.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Clément PERNOT à Jura Sud. Il indique qu'il est très fier d'avoir suivi le Département dans cette grande opération d'aménagement numérique, incontournable. Il remercie le Président pour ce beau projet.

Monsieur Clément PERNOT indique qu'il est très heureux de se retrouver dans une ambiance intercommunale. Il présente l'historique de l'aménagement numérique en écho aux propos de Marie-Christine DALLOZ., qu'il salue et félicite suite à sa nouvelle nomination de Députée.

Bernard JAILLET sollicite la parole et revient sur le cas de la commune de Lavancia.

Monsieur Clément PERNOT lui répond que la priorité du Département était de répondre à ceux qui n'avaient absolument rien ou pas grand-chose pour essayer de leur apporter un meilleur service, il ajoute qu'il comprend son mécontentement mais il lui indique qu'il ne s'immente pas dans ce genre de débat et laisse faire les EPCI sur leur territoire, avec leurs exécutifs.

Monsieur Clément PERNOT signale qu'il s'agit de la première convention du Département du Jura qui se met en œuvre grâce à la signature de ce soir.

Signature de la convention entre les 2 Présidents

Plus personne ne se manifestant, Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 20h30.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2017

Le Président,

Les conseillers communautaires,

[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like 'Ligand', 'Campendin', and 'Dino']